



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 81027

Texte de la question

Mme Colette Le Moal attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les enjeux démographiques de la filière de médecine générale. Afin de renforcer cette filière, la loi HPST avait annoncé la nomination annuelle de vingt professeurs des universités, de trente maîtres de conférences et de cinquante chefs de cliniques par an et pour quatre ans. Cependant, en 2009, seuls dix professeurs titulaires de médecine générale et quinze chefs de clinique des universités ont été nommés. Pour permettre d'assurer la mission de formation des futurs médecins spécialistes en médecine générale pour l'année 2010, les représentants des enseignants de médecine générale suggèrent : d'une part, la titularisation universitaire des trente-neuf professeurs et maîtres de conférence associés de médecine générale, d'ores et déjà reconnus aptes par la Commission nationale d'intégration ; d'autre part, la nomination des vingt-et-un nouveaux enseignants de médecine générale déjà reconnus aptes au poste de maître de conférences associé, à l'unanimité du conseil national des universités ; et, enfin, un plan de nomination de 50 nouveaux enseignants associés par an. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer la qualité et la pérennité de l'enseignement de la médecine générale, dans le respect des objectifs de la loi Hôpital, patients, santé et territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Le Moal](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81027

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6521

Question retirée le : 10 août 2010 (Fin de mandat)